



PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE, DIOCÈSE DE SUISSE
PAROISSE ORTHODOXE FRANCOPHONE DE GENÈVE
SAINTE-TRINITÉ – SAINTE-CATHERINE

Définition du « Paroissien » et « Ami de la paroisse »

1. Paroissien

Les **statuts de la paroisse** établissent les critères permettant d'être reconnu comme **paroissien** (ou **membre de la paroisse**) et de disposer du **droit de vote** à l'Assemblée générale.

Selon le Statut 5, pour être paroissien, il faut :

- Être **chrétien orthodoxe** ;
- **Participer à la vie eucharistique et matérielle** de la paroisse ;
- **Ne pas appartenir** à une autre communauté paroissiale ;
- Les **membres du clergé** sont membres de droit (*ex officio*) de la paroisse.

Selon le Statut 8, pour avoir le **droit de vote**, il faut :

- Être âgé de **16 ans ou plus**.

Ainsi, le **paroissien** est membre à part entière de la communauté : il participe à la vie liturgique, spirituelle et matérielle, contribue à la mission de l'Église et prend part, avec responsabilité, à ses décisions.

2. Ami de la paroisse

Un **ami de la paroisse** est une personne – ou un groupe – qui s'associe volontairement à la vie de notre communauté et **soutient activement** les objectifs et les activités de la paroisse, **même sans en être un membre formel**.

Ce soutien peut s'exprimer de différentes manières :

- **Soutien financier**, en participant aux collectes ou en contribuant aux projets paroissiaux ;
- **Engagement bénévole**, pour aider à la préparation ou à la réalisation d'événements, de services ou d'activités paroissiales ;
- **Participation communautaire**, en prenant part aux célébrations, repas, pèlerinages ou autres rencontres ;
- **Soutien spirituel**, à travers la prière, la présence aux offices et l'encouragement des paroissiens ;
- **Promotion et témoignage**, en parlant de la paroisse et en soutenant sa mission dans la société et la communauté locale.

Les amis de la paroisse forment ainsi une **large famille spirituelle** unie autour de la foi, du partage. Même sans droits statutaires, ils participent pleinement à la **vie fraternelle et au rayonnement de la paroisse**.